Echo Vinsois

Vins sur Caramy - Année 2020

Sommaire

Le mot du maire
Elections municipales
Commissions
Finances
Travaux
Cérémonies
Etat civil
Infos
Illuminations
Souvenirs
Tests
Vie associative
Services et commerces
Entreprises locales

Le mot de M. le Maire

Il est difficile de qualifier l'Année qui vient de s'achever.

Particulière pour chacune et chacun d'entre nous, dramatique pour certains, inquiétante pour d'autres, compliquée pour tous.

Pendant cette crise, la très grande majorité d'entre vous a compris l'importance du respect des consignes sanitaires dictées par le gouvernement et le secteur médical, particulièrement éprouvé depuis maintenant un an.

Ainsi, il y a eu peu de cas à Vins, et aucun de grave. Dans l'épreuve, vous avez su être solidaires.

C'est cette nécessaire vigilance de chaque instant qui a conduit la municipalité à renoncer à tout rassemblement habituel, commémoratif ou festif ; croyez bien que je le regrette ainsi que tout le Conseil Municipal.

Une certitude cependant : la situation inédite que nous vivons actuellement nous a fait prendre conscience de ce que nos chères libertés républicaines sont précieuses.

Liberté de se rencontrer, de travailler, de se déplacer sans contraintes, ou tout simplement de se serrer la main...

Grâce à l'engagement de toutes et tous les adjoints au maire et les conseillers, grâce aux services municipaux toujours présents pour répondre aux besoins des vinsoises et des vinsois, la municipalité a tenu son rôle, malgré toutes les difficultés rencontrées chaque semaine.

Bien sûr, nous avons une pensée particulière envers toutes celles et ceux qui nous ont quittés cette année, pour la plupart des figures ancrées depuis longtemps dans la commune.

Nous sommes tous dans l'attente de la fin de cette mauvaise période. Tous à espérer que la période de vaccination débutée va enfin permettre de retrouver bientôt une vie normale.

Aussi, afin d'oublier au plus vite 2020, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une belle année 2021, faite de l'espoir de retour à une vie remplie de joies et de plaisirs multiples, bien sûr avec une santé inébranlable !

Et surtout, une belle année de libertés essentielles retrouvées.

Jean-Luc Bonnet
Maire de Vins-sur-Caramy

ELECTIONS MUNICIPALES 2020

Elus dés le premier tour le 15 mars 2020, nous avons du reporter la réunion d'installation du conseil municipal afin de respecter les consignes gouvernementales de confinement imposées par le coronavirus.

C'est au premier étage de la salle des fêtes du village qu'a eu lieu à huis clos, l'installation du conseil municipal le 25 mai 2020 à 18 heures.

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE	BONNET Jean Luc
1ère adjointe	CHAFFAUT Dina
2ème adjoint	BOLAY Daniel
3ème adjoint	ROUX Philippe
4ème adjoint	DECHERF Henri

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

ANDRIEU Lucie	LEROYER Patrick
ESCAFFRE Jean pierre	ARNAUD Sylvie
CANASTREIRO Laurence	CASTAGNETTO Alain
LEROUX Ludivine	MONTBARBON Sylvie
SERRANO Marie Josée	SERRAT Kévin

Après l'installation du conseil municipal, les élus se sont recueillis devant le monument aux morts

Les commissions municipales, mises en place, sont prioritairement chargées d'étudier les dossiers à soumettre au conseil municipal.
Elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence. Les élus y discutent des problèmes concrets des VINSOIS et proposent des solutions.
Les décisions sont soumises au vote du conseil municipal ou sont prises directement par le maire, selon les cas.
Le maire est Président de droit de chacune d'elles.

Commission des finances : Titulaire : CHAFFAUT Dina *BOLAY Daniel* *CASTAGNETTO Alain* *ROUX Philippe*	**Animations/ sport / culture/ associations** Titulaire : *SERRAT Kévin* *ANDRIEU Lucie / CANASTREIRO Laurence* *CASTAGNETTO Alain /LEROUX Ludivine* *SERRANO Marie Josée*
Travaux / bâtiments / voirie : *Titulaire : LEROYER Patrick* *CHAFFAUT Dina / DECHERF Henri* *ESCAFFRE Jean Pierre / ROUX PHILIPPE*	**Information / communication** Titulaire : *CASTAGNETTO Alain* *CHAFAUT Dina / LEROUX Ludivine / MONTBARBON Sylvie / SERRANO Marie Josée / SERRAT Kévin*
Urbanisme : Titulaire : ROUX Philippe *ARNAUD Sylvie / CHAFFAUT Dina / SERRAT Kévin*	**Canaux d'arrosage / jardins :** Titulaire : *DECHERF Henri* *ARNAUD Sylvie / SERRANO Marie Josée*
Services techniques : *Titulaire : DECHERF Henri* *BOLAY Daniel*	**Patrimoine :** Titulaire : SERRANO Marie Josée *ARNAUD Sylvie / CANASTREIRO Laurence / CHAFFAUT Dina / DECHERF Henri /LEROYER Patrick*
Education *Titulaire : CHAFFAUT Dina* *ANDRIEU Lucie / CASTAGNETTO Alain* *MONTBARBON Sylvie / LEROUX Ludivine*	**Prévention / sécurité** Titulaire : *BOLAY Daniel* *DECHERF Henri / ESCAFFRE Jean pierre*
Environnement Titulaire : *DECHERF Henri* *ARNAUD Sylvie / ANDRIEU Lucie / CANASTREIRO Laurence / MONTBARBON Sylvie / LEROUX Ludivine*	

Les élus des communes membres de la Communauté d'Agglomération de la Provence verte nommés dans les commissions organiques communautaires

AFFAIRE GENERALES	Jean - Luc BONNET	**HABITAT ET GENS DU VOYAGE**	Philippe ROUX
SPORT	Kévin SERRAT	**POLITIQUES CONTRACTUELLES**	Dina CHAFFAUT Philippe ROUX
TOURISME	Jean - Luc BONNET	**FORET ET POLITIQUE PAYSAGERE**	Henri DECHERF
PETITE ENFANCE	Ludivine LEROUX	**CULTURE**	Jean-Luc BONNET
FINANCES	CHAFFAUT Dina	**AGRICULTURE**	Henri DECHERF
MOBILITE / TRANSPORT	Philippe ROUX		
ENVIRONNEMENT/AIR/ CLIMAT/ENERGIE **EAUX/ASSAINISSEMENT/ PLUVIAL**	Lucie ANDRIEU Jean-Luc BONNET	**GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTIONS DES INONDATIONS**	Henri DECHERF

LES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

Commission d'appel d'offres :

La commission d'appel d'offres (CAO) est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures de marchés publics (appel d'offres , marché négocié ou dialogue compétitif).

Titulaires : ROUX Philippe / ESCAFFRE Jean pierre

Suppléants : LEROYER Patrick / ARNAUD Sylvie

Commission Communale des Impôts Directs :

Cette commission doit être instituée dans chaque commune.

Elle est composée du Maire, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants .

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Titulaires : ARNAUD Sylvie / CASTAGNETTO Alain / Font Régis / GRUCH Jean Michel / PEPINO André.

Suppléants : ARNAUD Philippe / LAPORTE Virginie / FERRANTE Eric / FIGUS Grégory / GUILLARD Annie / JACCOUMET Edith

Commission de contrôle de la liste électorale

La loi du 1er août 2016 transfère aux maires, en lieu et place des commissions administratives, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Leurs décisions sont contrôlées à posteriori par les commissions de contrôle chargées de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO), formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire, et de veiller sur la régularité des listes électorales.

Dans chaque commune, il existe une commission de contrôle dont la composition diffère selon le nombre d'habitants.

Les membres de la commission de contrôle sont désignés par arrêté préfectoral. Outre sa publication, il appartient au préfet de notifier individuellement aux membres cet arrêté.

La **commission de contrôle** a deux missions :

– elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;

– elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Titulaire : CANASTREIRO Laurence Suppléant : ESCAFFRE Jean Pierre

Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat :

Titulaire : SERRANO Jean Marc Suppléante : DECHERF Brigitte

Délégué désigné par le président du tribunal de grande instance : ARNAUD Philippe

Correspondant défense :

Depuis 2001, il existe au sein des communes un correspondant défense.

Le correspondant défense est un élu issu du conseil municipal qui est délégué du maire pour prendre en charge les questions relatives à la défense.

Il est le représentant de la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région. Il sensibilise ses concitoyens aux questions de défense.

Le correspondant défense est le lien local entre le monde de la défense et les citoyens.

Correspondant défense : BOLAY Daniel, adjoint au maire.

LES FINANCES COMMUNALES

Compte administratif 2019

BUDGET COMMUNAL

ANNEE 2019	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT AU 31/12/2019
fonctionnement	831 493,17	822 986, 92	**- 8 506,25**
investissement	148 505,38	170 774,73	**+ 22 269,35**

Solde d'exécution au 1er janvier 2020

268 534,66

REPORT EXERCICE 2018

Fonctionnement + 73 837,58

Investissement + 180 933,98

RESULTAT DE CLOTURE 2019

Fonctionnement : + **65 331,33**

Investissement : **+ 203 203,33**

Budget 2020

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

il a été établi avec la volonté de :

- maitriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants;
- De ne pas recourir cette année à l'emprunt
- De ne pas augmenter les impôts locaux ni les tarifs publics
- De mobiliser des subventions auprès du Département, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune.

Pour la commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueil périscolaire, garderie, activités sportives, location des salles, loyers...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

De l'autre, le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée à des projets de la commune à moyen et long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissements perçues en lien avec les projets d'investissements retenus.

BUDGET PRINCIPAL 2020

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 052 340,08	1 052 340,08
INVESTISSEMENT	989 168,11	989 168,11

Compte administratif 2019

BUDGET

EAU ET ASSAINISSEMENT

ANNEE 2019	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT AU
exploitation	169 856,84	192 031,68	**+ 22 174,84**
investissement	10 461,22	263 673,00	**+ 253 211,78**

Solde d'exécution au 1er janvier 2020

+ 645 119,49

REPORT EXERCICE 2018

Exploitation + 111 130,91

Investissement + 258 601.96

RESULTAT DE CLOTURE 2019

Exploitation + **133 305,75**

Investissement **+ 511 819.74**

La loi NOTRe du 7 août 2015 a rendu les compétences eau et assainissement obligatoires pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

Une convention de gestion a été signée entre la commune et la Communauté d'agglomération de la Provence Verte

BUDGET EAU 2020

SECTION	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	72 000,00	72 000.00
INVESTISSEMENT	40 000,00	40 000,00

BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

SECTION	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	82 300,00	82 300,00
INVESTISSEMENT	415 000.00	415 000.00

LES TRAVAUX

RENOVATION DE L'ECOLE MUNICIPALE

Les travaux suivants ont été réalisés durant les vacances d'été : Réfection de la toiture / création de deux accès handicapé(e)s/ mise en place de gouttières / réfection des peintures extérieures des façades et des menuiseries / installation d'un revêtement antidérapant du préau / remplacement du vitrage du préau

Cout total de la dépense : 141 952,03 € TTC
Montant de la subvention attribuée par l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux : (DETR) 46 683,02 €
Montant de la subvention attribuée par le département : 46 683,02€

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les travaux d'aménagement du bas de l'escalier métallique au lotissement du lac haut ont coûté 9 398,40€ .
Le cheminement piéton ainsi que la réparation du parking du lotissement du lac, le long de la RD 24, sont en cours de travaux. Coût des travaux : 66 688,00€ TTC

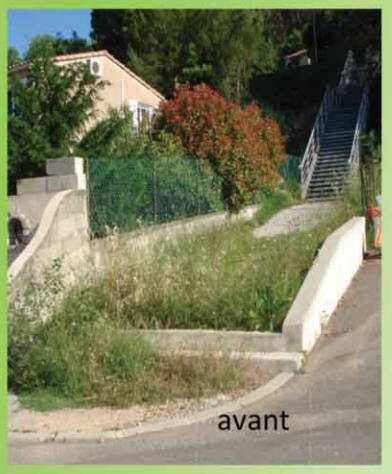

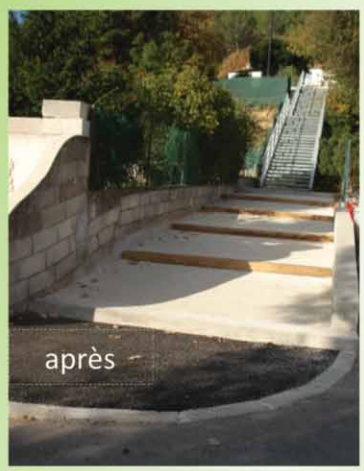

Pour ces travaux, la commune a obtenu une subvention du Département :
10 000,00€ sur les produits des amendes de police et 29 097,40€ dans le cadre de l'aide aux communes.

Réhabilitation des bâtiments communaux

Var
LE DÉPARTEMENT

Salle des fêtes « L'OUSTAOU DEI VINCEN»
Mise aux normes de l'éclairage intérieur : 3 152,40 €
Révision de la toiture et reprise des solins : 12 540,00 €
Réfection des peintures hall d'entrée, toilettes et grande salle : 7 744,94 €
Salle des fêtes du village :
Mise aux normes de l'éclairage intérieur : 1 015,20 €
Mairie :
Pose de fenêtres double vitrage dans les bureaux de l'ancienne mairie : 16 843,20€
Eglise :
Restauration du campanile : 4 784,40 €

Soit une dépense totale de : 47 339,94 € TTC
Le département a attribué une subvention de 37 284,00 €.

REPARATION DU FORAGE DE L'HUBAC DE VIERA

Le forage de l'hubac de viera est un forage de secours.

La réparation consistait à :

Déposer la pompe

Réaliser une inspection vidéo sur une profondeur de 130 mètres.

sortir le conduit existant devenu poreux et le remplacer par une tuyauterie en inox.

Mesure de la turbidité de l'eau.

Décolmatage du forage

Repose d'une nouvelle pompe.

Remplacement du compteur de distribution

Ce forage ainsi réparé fonctionnera en alternance avec le forage des Adrechs.

Coût des travaux 34 153,80 € TTC

Subvention obtenue du département : 22 000,00 €

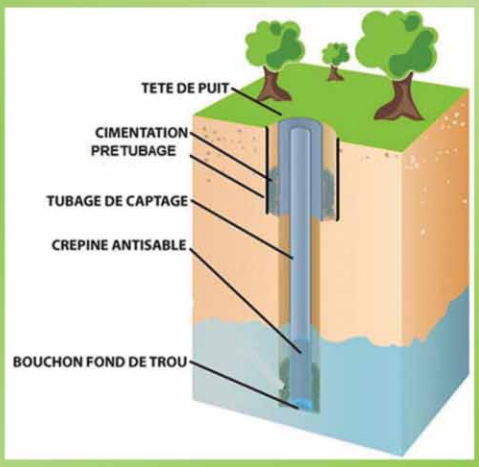

RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT VINCENT

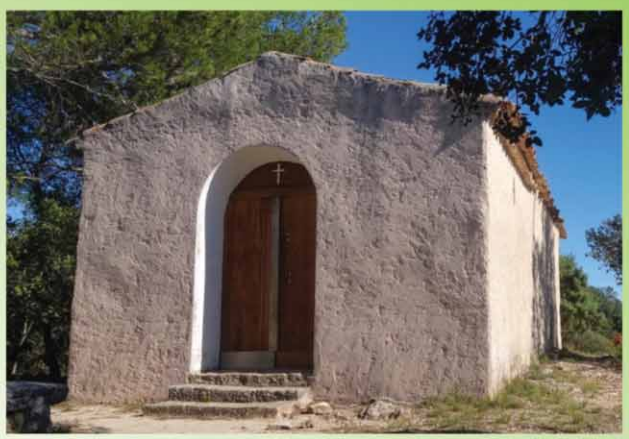

Historique :

La chapelle Saint Vincent (restaurée au XVI siècle) est dédiée à Saint Vincent qui sauva les habitants de la soif et préserva la commune de la sécheresse.

Autrefois les habitants montaient pieds nus jusqu'à la chapelle pour remercier le saint.

Le pèlerinage à la chapelle se fait toujours le 6 mai de chaque année.

Travaux à réaliser :

Rénovation de la toiture, reprise des enduits intérieurs, réparation de la citerne, dépose du carrelage existant et pose d'une terre cuite.

L'aménagement du sentier donnant accès à la chapelle sera nécessaire pour permettre à l'entreprise d'y accéder en toute sécurité.

Une partie du matériel sera livrée par héliportage.

Coût total des travaux : 44 719,55 € TTC

Des subventions ont été obtenues dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine rural .

Par le département : 16 693,00€

Par la région : 16 693,00 €

L'ordre de service a été donné à l'entreprise le 01/02/2021

Patrick LEROYER, conseiller municipal, délégué aux travaux assure le suivi du chantier

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LES CEREMONIES

Les cérémonies de commémorations du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945 ont eu lieu, en raison des recommandations officielles, en «petit comité» : dépôts de gerbes et courts discours de Monsieur le Maire devant quelques Vinsois et les conseillers municipaux, rassemblés et masqués, devant le monument aux morts..

Lors de la minute de silence le 11 novembre 2020

29 Juillet 2020

Commémoration à la mémoire des Résistants, fusillés le 29 juillet 1944..

Historique et photo sur : https://www.operation-dragoon.com

DATES DES CEREMONIES 2021 : Samedi 8 Mai, Mercredi 14 Juillet, Jeudi 11 Novembre.

ETAT CIVIL 2020

NAISSANCE

DUPLAQUET Suzanne

NEFF LECOMTE Yllan

YAHAOUI Ibrahim

BOURON Lilly

HUMAJ Eléna

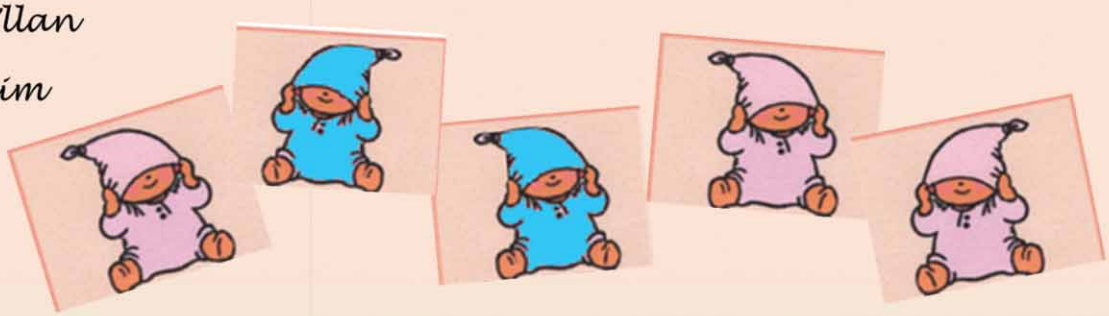

MARIAGE

FERNANDEZ Nicolas et ROBERT Julie

MONCEAU Christophe et BERENGER Marie - France

CERNIGLIA Christophe et GENARI Sonia

CANTO Mickaël et GABRIELLE Amandine

GUIOT Quentin et CAZIA Emmanuelle

BOUDET Thierry et BAUDETTE Nathalie

DECES

MARSEILLE Christian et FOUQUE Marie Louise nous ont quittés en 2019

BOTTIGLIERO Jean- François

BAYE-GIREUD Michel

ORTIGUE Jean-Louis

RAMONDA Marie -jeanne veuve TOSELLO Frédéric

GERBER Louis

OLMEDA Pascal

PERETTI Pierre

BERNARDI Gilbert

FERAUD Christine épouse PERETTI Nicolas

FOUASSIER René

JESUSPRET Marie veuve DUMONT Francis

HAMON Jacqueline épouse ZAGO Gilles

LENGLET Suzette

BALADE Michel

BRUN Mireille

Infos...

PERMANENCES 2021

ASSISTANTES SOCIALES

A LA MAIRIE DE VINS SUR CARAMY

Jessica PORTRON	Jeudi 7 janvier
DELAIGUE Karine	Jeudi 11 février
Jessica PORTRON	Jeudi 4 mars
DELAIGUE Karine	Jeudi 8 avril
Jessica PORTRON	Jeudi 6 mai
DELAIGUE Karine	Jeudi 10 juin
Jessica PORTRON	Jeudi 1er juillet
DELAIGUE Karine	Jeudi 12 août
Jessica PORTRON	Jeudi 2 septembre
DELAIGUE Karine	Jeudi 14 octobre
Jessica PORTRON	Jeudi 4 novembre
DELAIGUE Karine	Jeudi 9 décembre

PRENDRE RENDEZ-VOUS AU **04 83 95 42 30**

Agence postale communale

Aline vous accueille à l'agence, ouverte dans les locaux de la mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le samedi de 8h30 à 11h30.

Tel : 04 94 37 00 42

Livres Echange

Une bibliothèque est en place dans le hall d'entrée de la mairie.

Les livres sont à votre disposition : vous pouvez les emprunter, les lire et ensuite les ramener.

Vous pouvez aussi compléter la collection.

Conteneurs « sacs jaunes »

Il est évident et visible par tous que les conteneurs pour les emballages placés dans le village débordent la plupart du temps.

Pour rappel : **les contenus de vos sacs jaunes doivent être vidés dans le conteneur SANS le sac jaune**.

D'autre part, si chaque utilisateur fait un effort pour mettre ses cartons à plat et compresser ses bouteilles plastiques cela fera gagner de la place pour retarder le débordement.

L'obligation de débroussaillement s'applique dans les départements exposés aux risques d'incendie de forêt. Les propriétaires d'une ou plusieurs parcelles de terrain sont tenus d'en assurer le débroussaillement en vertu de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015 portant sur le règlement permanent de débroussaillement obligatoire et du maintien en état débroussaillé dans le département du VAR.

Toutes les communes du département sont concernées et soumises aux mêmes dispositions.

L'application du P.L.U. implique le respect du règlement de zone, à savoir :

le débroussaillement sur la totalité des parcelles situées en Zone U

le débroussaillement dans un rayon de 50m autour de chaque construction dans les autres zones.

Les terrains à cheval sur une zone urbaine et une zone non urbaine sont soumis aux deux règlementations.

Ces travaux devront impérativement avoir été effectués au 30 avril 2021.

Le non-respect de ces dispositions qui sont préventives et prévues pour le bien de tous sont passibles d'une peine d'amende (135 € +30 €/m² non débroussaillé).

Un contrôle sera effectué à la fin du mois d'avril par nos services.

Nota : En cas de carence, l'infraction citée ci-dessus pourra être relevée à l'encontre du propriétaire par la police municipale et l'exécution d'office des travaux par une entreprise privée sera ordonnée, aux frais du propriétaire.

Eau et assainissement 2020

Beaucoup d'entre vous s'interrogent sur leurs factures d'eau et d'assainissement 2020.

Revenons en arrière afin de bien comprendre les modifications de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

- La loi **Notre** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) votée en août 2015 implique que dorénavant cela soit l'Agglomération qui gère la compétence «Eau potable» et «Assainissement collectif des eaux usées».
- Cependant, une loi de 2019 rend possible la délégation de ces compétences aux communes qui le souhaitent, ce que la commune de Vins a demandé. Cette délégation fait l'objet d'une convention entre l'agglomération de la Provence Verte et la commune de Vins, qui a pris effet le 1er janvier 2020, pour une durée d'un an renouvelable.

  Ainsi la commune reste maître pour l'instant de la gestion locale de ces compétences et de la tarification.
- Pendant cette période de transition, certaines communes ont choisi d'autres modes de fonctionnement. Ainsi, ce ne sont pas moins de 7 budgets annexes différents qu'il a fallu construire au niveau de l'agglomération…
- Ce changement a impliqué pour les 28 communes de l'Agglomération de profonds remaniements de fonctionnement.
- Complexification de la facturation, qui doit faire apparaître le montant Hors Taxes, La TVA maintenant applicable et le TTC.
- Les programmes informatiques entre les différentes structures de gestion n'étaient pas toujours compatibles, et il a fallu actualiser certains logiciels.
- Enfin, la crise sanitaire a également perturbé le relevé des compteurs et la facturation.

Les retards que vous avez pu constater sont donc dûs à ce nouveau mode de fonctionnement, qui, nous l'espérons, prendra en 2021 son rythme de croisière après bien des péripéties.

Cela jusqu'au moment ou l'Agglomération gèrera entièrement ces compétences…

NOUVELLE ACTIVITE POUR SEPTEMBRE 2021

Enfants, adolescents ou adultes, nous vous proposons de participer à des cours de tennis à partir de la rentrée prochaine.

Ces cours seront proposés par M. POIGNAND, professeur de tennis.

Une demi-journée « portes ouvertes et rencontre » est prévue le matin du dimanche 6 juin de 10h à 12h.

10h-11h sensibilisation « enfants et ados »,

11h-12h adultes

Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous au secrétariat de la mairie pour le 6 juin, puis rendez-vous directement sur le terrain le jour même.

Conditions financières pour l'année 21-22 :

environ 50 €/trimestre pour 1h de cours hebdomadaire et affiliation à la fédération française de tennis (assurance).

Un nouveau projet d'école pour l'école La Do Ré

Tous les trois ou quatre ans, les écoles doivent renouveler leur projet d'école afin d'élaborer de nouveaux objectifs ou de conforter ceux mis en place les années précédentes.
Le nouveau projet, qui a été rédigé ce mois de janvier et validé par le conseil d'école, s'étend jusqu'en 2024 et concrétise plusieurs axes.
Le premier axe permet à chaque élève de comprendre les défis sociétaux et de s'engager dans la vie démocratique de l'établissement scolaire (élection de délégué(e)s, conseils d'élèves, …)
Le deuxième axe est plus centré sur les programmes scolaires et doit permettre à chaque élève de construire son avenir et d'acquérir des connaissances (cela passe par la mise en place de progressions cohérentes, par la valorisation des productions d'élèves…).
Enfin, le dernier axe est porté par une équité territoriale et par une volonté de justice sociale. Afin d'y parvenir, l'équipe enseignante s'associera aux parents d'élèves, aux associations et à la commune. Le but étant la réussite de toutes et tous, tout en tenant compte des spécificités de chacune et de chacun.

L'équipe enseignante de l'école La Do Ré

Des images de la fête de fin d'année scolaire en juin et de la remise de friandises en décembre

Répondre aux enjeux locaux :

Porté par la société EDF Renouvelables, le projet prévoit l'implantation d'une centrale solaire sur des terrains communaux, au niveau des « Plaines » et du « Vallon de Signore ». Depuis son origine, le projet fait l'objet d'une large consultation et information, avec la mairie et les acteurs locaux via des réunions d'avancement sur le projet. Plusieurs études ont par ailleurs été menées, avec l'appui d'experts indépendants, afin de construire un projet conforme aux attentes locales et compatible avec l'environnement local.

Les résultats de ces études et échanges ont été présentés par EDF Renouvelables aux habitants de Vins-sur-Caramy à l'occasion d'une permanence publique en octobre 2020. Plusieurs mesures d'accompagnement du projet ont été particulièrement plébiscitées, plus particulièrement l'installation d'une tour d'observation et de panneaux pédagogiques, et la mobilisation d'un berger du territoire pour l'entretien du site.

Le projet de centrale solaire est une belle opportunité pour la commune de participer concrètement à la transition énergétique à travers le développement des énergies renouvelables sur le territoire. La commune de Vins-sur-Caramy, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, le département et la Région bénéficieront par ailleurs de retombées économiques. Ce projet permettra aussi de favoriser la mobilisation d'entreprises locales pendant la phase de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque.

Une nouvelle étape a été franchie récemment avec le dépôt par EDF Renouvelables de la demande de permis de construire auprès de la préfecture, prérequis indispensable à la poursuite du projet. L'instruction est actuellement en cours par les services de l'Etat.

Afin d'accompagner ce projet, la commune va lancer une procédure de Déclaration de Projet (DP) afin de mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et créer ainsi un zonage dédié au photovoltaïque au sol.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des étapes à suivre.

Tu as de l'imagination ?

Imagine une création artistique sur le thème de Pâques.

Concours ouvert aux enfants de Vins : réalisation libre sur tout support

3 catégories : jusqu'à 6 ans, de 6 à 9 ans et de 10 à 14 ans.

Des précisions seront données sur le prochain flash infos et sur le site de la commune.

Inscription en mairie avant le 20 mars.

Réalisation à remettre à la mairie, ou à la boulangerie ou au salon de coiffure Lou Ciseou ou au Pitchoun Marcat **avant le 31 mars** accompagnée de vos nom, prénom, date de naissance et adresse..

Dimanche 18 Avril

Toutes les bonnes volontés seront bienvenues . Venez nombreux !

Inscriptions en mairie jusqu'au 16/04.

RV au pont médiéval

- à 8h30 : café et viennoiseries, constitution des groupes

- 9h15 : Début du ramassage

- 11h 45: Bilan et pot.

S'équiper de gants, de chaussures fermées ou de bottes ; port du masque obligatoire.

Offre de service à destination des familles

Pension alimentaire : un partenariat avec les professionnels de Justice

Depuis le 1er janvier 2021, le dispositif d'intermédiation financière des pensions alimentaires est étendu à tous les parents séparés qui le souhaitent. Mis en place le 1er octobre par 2 décrets (n°2020-1201 et 2020-1202 du 30 septembre 2020), ce nouveau service d'intermédiation financière est désormais possible à la demande de l'un ou des deux parents, titulaire(s) d'un titre exécutoire, au-delà des seules situations d'impayés. Dans ce cadre, les professionnels de Justice (avocats, notaires ou greffes de Tribunal) doivent transmettre, de manière dématérialisée, via le portail « Partenaires Justice » disponible depuis le 1/01/21, sur le site **www.pension-alimentaire.caf.fr**, les informations nécessaires à l'instruction et à la mise en œuvre de l'intermédiation. Des tutoriels y sont proposés, pour accompagner ces professionnels dans leurs démarches. Pour en savoir plus, vous pouvez contacter Hélène Clarard, Responsable Accès aux Droits et aux Services, à l'adresse **helene.clarard@caftoulon.cnafmail.fr**.

L'aide aux vacances en famille 2021

Pour favoriser le départ en vacances des familles, la Caf du Var adhère au dispositif Vacaf et met à leur disposition l'aide aux vacances familiales (Avf). Les familles pouvant bénéficier de cette aide seront directement informées par mail fin janvier/ début février et invitées à faire leur réservation directement sur le site **www. vacaf.org**. Elles n'ont aucune démarche à effectuer auprès de la Caf.

Une nouvelle convention entre la Drac Paca et la Caf du Var pour l'éveil culturel et artistique des enfants

Cette convention, signée le 19 janvier dernier, a pour ambition de **développer dans tout le département des projets culturels en direction de la petite enfance** et de mobiliser les équipements culturels, les personnels de la petite enfance et les collectivités pour **favoriser l'accès aux pratiques culturelles dès les premiers jours de la vie.**

Intervenant dans la continuité d'actions déjà enclenchées par les deux Institutions, ce partenariat inédit favorisera davantage le lien social dès le plus jeune âge, et pour tous !

Enfin, elle permettra de soutenir financièrement des projets de territoire, notamment :

- L'organisation de rencontres professionnelles «Culture et Petite enfance» sous l'égide coordonnée de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Drac) et de la Caf du Var.
- Le développement de formations « Culture et petite enfance » en direction des professionnels de la petite enfance, de la parentalité, des parents et des acteurs culturels.
- Le soutien de résidences d'artistes dans des lieux d'accueil de la petite enfance ou destinés à la parentalité.

Retrouvez plus d'infos, dans la **convention 2020-2023** publiée sur le site du Ministère de la Culture et dans le **communiqué de presse** publié sur caf.fr

Monsieur LASTELLA Robert

- Médiation avant procès—résolution amiable de litiges dans le cadre de refus de dialogue.
- Intervention dans le cadre de délais de paiement en cas de poursuites judiciaires.
- Ecrivain public

Sur rendez-vous—se renseigner en mairie

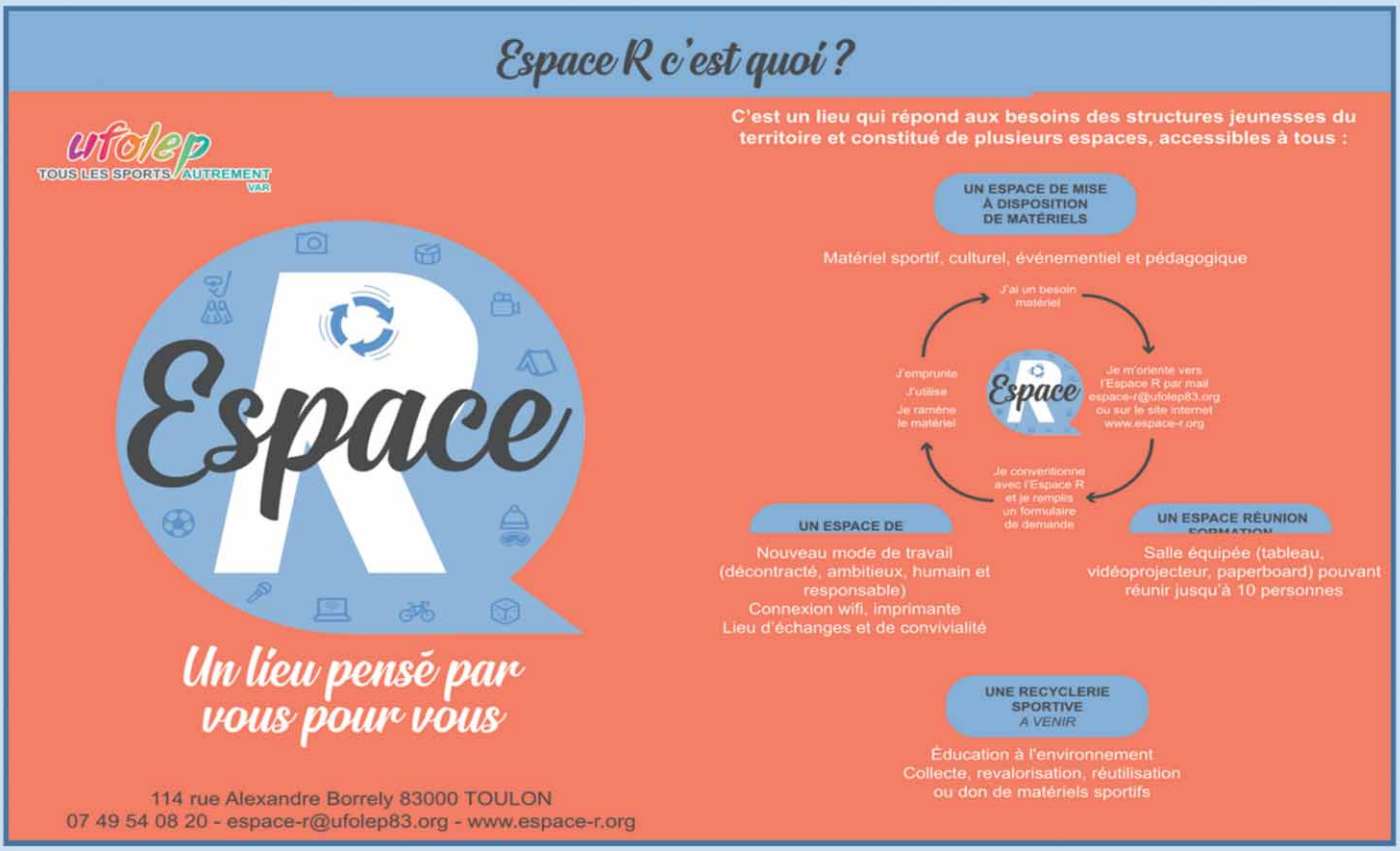

Réponses aux questions du test et solutions des égalités mathématiques ci-dessous...

Réponses du test

1– c	2-a	3-b	4-c	5-d
6-a	7-b	8-b	9-a	10-c
11-a	12-b	13-d	14-b	15-d

Exemples de solutions mais il y en a d'autres...

2-2+2-2=0	(2+2+2):2 = 3	(2:2+2) x 2 = 6
(2+2-2):2 =1	(2x2x2):2 = 4	(2x2x2)+2 = 10
(2:2)+(2:2) = 2	2+2+(2:2) = 5	

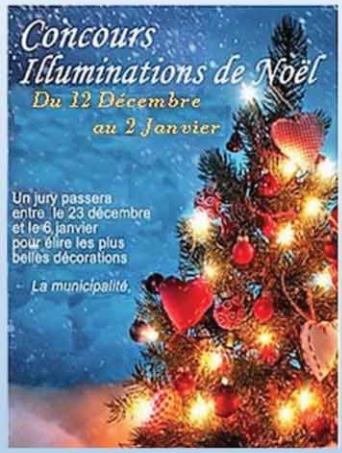

Illuminations de Noël : Le Palmarès 2020

Le Jury était composé de : Lucie, Majo, Sylvie, Jean-Luc , Alain , Arthur et Louis.

Il a apprécié les efforts faits par les concurrents et de nombreux habitants qui ne s'étaient pas inscrits.

Le concours sera reconduit à Noël prochain ...
Et nous espérons que vous serez plus nombreux à participer.

Félicitations à Tous !

Quelques exemples de réalisations qui ont retenu l'attention du jury

Souvenirs, souvenirs…

Nous vous proposons, dans cette rubrique d'évoquer vos souvenirs et anecdotes ayant Vins pour cadre. Pour ce premier essai, j'ai choisi de faire parler Jean Bonnet pour évoquer le jour où il fit la découverte du château…

« C'est au cours de vacances en Provence verte en juillet 1959 avec mon épouse Françoise et un couple d'amis : René Michoud et Monique, que venant de Cabasse et désireux d'aller passer une journée à Saint-Tropez, nous nous sommes trouvés, après une erreur d'itinéraire, sur ce qui s'appelle maintenant la départementale 24…
Nous venions de remarquer les ruines de Sainte Suzanne… »

La suite est composée à partir d'extraits du livre de Bernard Lucquiaud écrit avec la collaboration de Jean : « une vie, une passion… et les pierres revivent à Vins »

La route serpente entre le Caramy et le flanc de la colline. A la sortie d'une courbe, une autre surprise les attend. Le spectacle de la façade d'un autre château, visiblement plus récent, s'impose à leur vue à quelques cent cinquante mètres de la route, sur la droite. Un long mur élevé percé dans sa partie supérieure de deux rangées de fenêtres à meneaux s'appuie sur ses tours d'angle sur deux retours qui s'enfoncent vers l'intérieur à la rencontre du pied de la colline.

- Trop beau ! Regardez-moi ça !!!

Dommage, le toit est complètement effondré ; il devait avoir une sacrée allure…

- Gare-toi là, me demande René, à gauche sur la petite place près de la rivière. Il n'est pas tard, ces ruines méritent bien une petite visite, non ? (…)

Par où passer ? une vieille dame sortie opportunément d'un jardinet, un panier au bras rempli de quelques légumes, se fait un plaisir de les renseigner.

- Prenez la calade qui monte devant vous et, en haut, tournez à droite, passez le pont et vous arriverez devant l'entrée du château ; vous verrez ce qu'il en reste, ajoute-t-elle avec un haussement d'épaules. (…)

La jeunesse et l'impatience se jouent de la montée raide et étroite, et du soleil ardent ; en cinq minutes ils arrivent, en sueur, devant la façade nord – l'entrée du château – flanquée de deux tours en mauvais état. Ils s'arrêtent et observent (…) le spectacle qui s'offre à leurs yeux… (…)

Les dégâts sont importants, dit Jean, mais tout n'est pas perdu ; les murs ne semblent pas abimés… allons voir la façade sud. (…)
Ils contournent le château en se frayant avec précaution un chemin au milieu des broussailles et, après avoir poussé une porte branlante, ils découvrent la seule partie du bâtiment qui existe encore en volumes. Ils se retrouvent dans une salle voûtée en plein cintre avec trois piliers séparant les voûtes d'arêtes… (…)

- Pour moi, dit Jean, on n'a pas le droit de laisser se dégrader davantage ces arcades et ces pans de mur…

L'envie de sauver le monument de la ruine et du pillage se conjugue (…) avec celle de connaître son histoire et avec le sentiment très louable et ambitieux de participer à la sauvegarde et à la mémoire des lieux.

- Mais, légalement, le château doit bien appartenir à quelqu'un, non ? Il doit bien y avoir des archives quelque part ? Allons voir le maire, propose Jean, il nous renseignera. (…)

Monsieur le Maire est un grand gaillard bougrement sympathique ; il reçoit très aimablement ces visiteurs inattendus et il écoute avec attention le récit de la découverte de la ruine et de leur éventuel intérêt pour son acquisition en vue d'une restauration.

- Mes pauvres amis, vous rêvez leur répond-il en levant ses longs bras au ciel. Vous n'arriverez jamais à l'acheter ! Ces ruines appartiennent à dix propriétaires différents, le château ayant été mis en vente à la Révolution en dix parts égales. Aujourd'hui quelques descendants des acquéreurs habitent le village mais les autres résident aux quatre coins de la France : Paris, Nice, la Savoie… et même en Afrique. Avant que vous puissiez les contacter et les convaincre tous, vous aurez des cheveux blancs….

Allez ...Un petit test ? (Non pas antigénique, ni de grossesse…)

Juste 15 questions de « culture générale » pour les enfants… (quoique !...)

1. Parmi les pays suivants, lequel n'est pas membre de l'Union européenne ?
   a) a Suède b) La Norvège c) Le Danemark d) La Finlande

2. Dans quelle ville italienne l'action de la pièce de Shakespeare « Roméo et Juliette » se situe-t-elle ?
   a) Vérone b) Rome c) Venise d) Milan

3. Parmi les animaux suivants, lequel peut se déplacer le plus rapidement ?
   a) L'autruche b) Le léopard c) Le springbok d) Le chevreuil

4. Dans quel pays peut-on trouver la Catalogne, l'Andalousie et la Castille ?
   a) Le Portugal b) L'Italie c) L'Espagne d) La France

5. Qui a composé les bandes-son des « Il était une fois en Amérique » et le « Le clan des Siciliens » ?
   a) Vladimir Cosma b) Hans Zimmer c)John Barry d) Ennio Morricone

6. Le drapeau russe est blanc, bleu et…?
   a) Rouge b) Jaune c) Vert d) Noir

7. Quel est le plus long fleuve de France selon la partie coulant sur le territoire ?
   a) Le Rhône b) La Loire c) Le Rhin d) La Seine

8. À quel écrivain attribue-t-on la rédaction de l'Illiade et l'Odyssée ?
   a) Virgile b) Homère c) Euripide d) Sophocle

9. Quel est l'impératif du verbe feindre à la première personne du pluriel ?
   a) Feignons ! b) Feins ! c) Feignez ! d) Feindez !

10. Combien de jours une année bissextile compte-t-elle ?
    a) 365 b) 364 c) 366 d) 363

11. Que signifie l'adjectif volubile ?
    a) Qui parle beaucoup b) Qui vole bien c) Qui est agressif d) Qui est gros et gras

12. Qui a composé « L'Ode à la joie », hymne de l'Union européenne ?
    a) Wagner b) Beethoven c) Haydn d) Mozart

13. Quel animal peut être marteau, tigre ou pèlerin ?
    a) La baleine b) L'orque c) Le moustique d) Le requin

14. Quel est le plus petit État du monde ?
    a) Saint-Marin b) Le Vatican c) Andorre d) Monaco

15. Quelle est la femelle du cochon ?
    a) La trouille b) La gorette c) La cochonne d) La truie

<u>Et pour les plus grands…</u>

Comment peut-on réaliser ces égalités en insérant, **entre** les **2**, des signes arithmétiques **+ - x : ( )** ?

Exemples : 2+2+2+2 =8 et 2x2x2x2 =16 ou encore (2+2+2)x2 =12 , à vous maintenant

2	**2**	**2**	**2**	**=**	**0**	**2**	**2**	**2**	**2**	**=**	**4**
2	**2**	**2**	**2**	**=**	**1**	**2**	**2**	**2**	**2**	**=**	**5**
2	**2**	**2**	**2**	**=**	**2**	**2**	**2**	**2**	**2**	**=**	**6**
2	**2**	**2**	**2**	**=**	**3**	**2**	**2**	**2**	**2**	**=**	**10**

Les solutions sont en bas de la dernière page des infos…

ASSOCIATIONS

Retrouvez toutes leurs infos dans l'onglet « Associations » sur le site http://www.vinssurcaramy.fr

Coutumes et Traditions

Bonjour à toutes et à tous ; les membres du bureau sont heureux de vous présenter leurs vœux pour une très bonne année 2021.

Le coronavirus a bien perturbé nos activités de 2020. Nous avons bien commencé l'année en fêtant Saint Vincent en janvier, puis nous avons encore pu profiter en février de la sortie à Menton à la fête du citron juste avant que le confinement ne nous prive de tout rassemblement.
On a cependant dégusté une soupe au pistou, avec les précautions recommandées, à la fin de l'été… mais 2020 s'est achevée sans que l'on puisse se retrouver pour goûter le vin nouveau, les châtaignes ou manger les treize desserts et se réjouir ensemble.
En 2021, les mesures sanitaires imposées par l'évolution de la pandémie ne nous ont pas permis, non plus, de fêter la Saint Vincent en janvier, ni de sortir en février.
Malgré tout, l'esprit de l'association est toujours vivant et nous attendons la première éclaircie dans cet avenir un peu sombre pour vous proposer l'assemblée générale qui n'a pu se tenir l'an dernier.
Si toutefois le confinement était à nouveau à l'ordre du jour, nous vous proposerions peut-être son déroulement par courrier.
Les prochaines informations seront dans le flash infos distribué dans vos boîtes aux lettres, et sur le site de la commune.

Sylvie Arnaud

Amicale des Marronniers

L'Amicale des Marronniers, vous souhaite une bonne et heureuse année, en espérant que cette pandémie soit éradiquée bientôt,
Nous avons des projets pour 2021 , mais pour l'instant tout est bloqué, et nous ne pouvons vous donner aucune date de reprise. Dès que les autorités nous en donneront l'autorisation, nous vous ferons parvenir le calendrier des manifestations à venir
En attendant, nous vous espérons en bonne santé, et surtout prenez bien soin de vous.

Arlette Bel

La Confrérie des Gueules Enfarinées

La confrérie organise traditionnellement son « chapitre », en mai, le dimanche le plus proche de la Saint Honoré. Pour 2021, le programme nous semble hélas, encore une fois compromis…
L'avenir est toujours morose et je ne pense pas que nous puissions l'organiser le 16 Mai, il me paraît donc plus sage de le reporter en 2022 en espérant que la situation s'améliore...
Nous garderons le contact pour vous tenir informés.

Meilleurs vœux pour cette année

Jean-Marc Serrano

Les membres du bureau du comité des fêtes vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année

Le calendrier est donné sous réserve de crise sanitaire. La date de l'Assemblée Générale n'est pas encore fixée à ce jour.

Dates	***Animations et Festivités 2021***	***Heures***
23/05	Vide grenier dans les rues du village	06h00 / 16h00
19/06	Fête de la musique : Bal Parking de l'école avec buvette et restauration	21h00 / 00h00
13/07	Fête Nationale : Bal Parking de l'école avec buvette et restauration	21h00 / 00h00
23/07	Fête Votive de la Saint Christophe : parking de l'école	15h00 / 01h00
24/07	Fête Votive de la Saint Christophe : parking de l'école	08h00 / 01h00
25/07	Fête Votive de la Saint Christophe : parking de l'école	08h00 / 00h00
26/07	Aïoli de la Saint Christophe : parking de l'école (boulomanes)	11h00 / 16h00
17/10	Trail La Traversée vinsoise : départ centre Village	07h00 / 12h00

Association communale de chasse de Vins sur Caramy

Chers Vinsois,

La saison de chasse touche à sa fin et a été particulièrement raccourcie pour les chasseurs de plume en raison de la covid (6 semaines en moins). Les chasseurs de gros gibier ont été moins impactés et ont pu bénéficier d'autorisations administratives pour continuer les prélèvements en battue durant cette période de confinement (en appliquant les consignes sanitaires). Ils ont ainsi notamment limité la prolifération des sangliers qui peuvent, vous le savez, occasionner des dégâts (cultures, collisions…).

Cette année l'association de chasse a remis les cultures à gibier au goût du jour. En effet, celles-ci avaient été laissées de côté des années durant. Il a fallu de nombreuses heures de travail pour remettre ces terrains en état et c'est donc un peu plus d'un hectare réparti sur 6 parcelles de colline qui a été semé au mois d'octobre. Cela ne va pas sans la création et l'entretien de « trous d'eau » situés à proximité et qui sont essentiels au bon fonctionnement de la biodiversité. Ils sont remplis tout au long de la période estivale pour abreuver la faune.

Le rôle des chasseurs c'est aussi l'entretien des sentiers que nos amis randonneurs et promeneurs aiment à emprunter et la mise en place des miradors que vous pouvez voir sur les pistes. Ces miradors sont essentiels pour assurer une bonne sécurité aux chasseurs mais aussi à tous les autres utilisateurs de la colline. Nous constatons hélas quelquefois des actes de vandalisme sur ces constructions. Je tiens donc ici à rappeler que l'entrave à la chasse est passible de poursuites pénales.

Chaque année, nous organisons des échanges de territoire, c'est dans ce cadre que nous avons invité cette année « l'association des chasseresses du 13 » avec qui nous avons partagé une très belle journée.

Tous les évènements en relation avec la chasse sont communiqués sur le tableau d'affichage au jas deï casaïre (la maison des chasseurs), à côté de la salle des Lonnes.

Je veux enfin adresser mes sincères remerciements à tous les participants bénévoles pour les travaux réalisés tout au long de l'année par notre association et à la mairie qui nous soutient par ses subventions et le droit de chasse qu'elle nous accorde sur ses terres.

Amitiés cynégétiques
Nicolas Roux

Les Boulomannes Vinsois

Bien qu'ayant commencé la saison tardivement et malgré la COVID, nous avons pu organiser treize concours et pas moins de 680 joueurs sont venus sur notre boulodrome tout en respectant les gestes barrières.
Les concours de la Saint Christophe ont été une franche réussite. Le concours des enfants, organisé en association avec le Comité des Fêtes, a réuni 34 petits boulomanes. Un franc succès aussi pour le challenge en souvenir de Francois Bottigliero dit " Choi".

Les trois repas organisés durant cette courte saison ont été appréciés et nous ont permis de nous retrouver malgré ce contexte difficile.
J'espère vraiment que la saison 2021 sera tout autre et que nous pourrons à nouveau nous retrouver sur notre boulodrome et continuer à exercer cette passion qu'est la pétanque.

Etant dans le flou total pour ce qui est du futur proche, il n'est pas possible d'établir le programme 2021 pour l'instant, mais je peux vous assurer que, dès que les autorisations seront données, mon équipe sera à pied d'œuvre pour vous organiser de beaux concours.
Je tiens également à préciser que tous les membres qui ont pris la carte d'adhésion lors de l'A.G. de février 2020, verront leur carte reconduite gratuitement pour la saison 2021.

Nous espérons aussi pouvoir remettre en place les bons d'achats à gagner pour nos adhérents

A très bientôt, j 'espère...

Geneviève Grogielli

Les présidents de
la **récré vinsoise,**
du **karaté spirit bushido,**
du **souvenir français**
de l'**association d'animation culturelle et de sauvegarde du château de Vins**
vous présentent aussi des vœux sincères et vous invitent à retrouver leurs informations sur le site internet de la commune.

Services et Commerces

Cabinet infirmier ,

1 rue des Rosiers

Myriam vous accueille pour les soins (prise de sang, test pcr, vaccins, petits pansements, etc) :

- Au cabinet sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 9h30
- Au cabinet sur rendez-vous de 8h à 19h du lundi au samedi au 06 45 66 73 01
- A domicile pour une prise en charge personnalisée de tous les soins infirmiers simples et complexes sur rendez-vous au 06.45.66.73.01

Ougier Isabelle Ostéopathe D.O.

06 80 32 08 19

L'ostéopathie s'adresse à tous quel que soit l'âge pour régler des suivis de blessures, des problèmes digestifs, de stress, de sommeil, de fatigue, des maux de têtes,.. Elle est complémentaire à la kinésithérapie et peut résoudre des problèmes de blocage...

Isabelle consulte au cabinet ou à domicile sur rendez-vous. Elle exerce aussi à La Crau mais habite Vins et peut se rendre disponible rapidement en cas d'urgence

Bar-Tabac Le Repère

04 94 80 83 81

Olivia et Frédéric vous souhaitent une belle année 2021.

En fonction des mesures sanitaires, ils continuent à vous accueillir tous les jours (sauf le mercredi) de 8h à 10h, pour vous vendre des cigarettes et du tabac, des timbres fiscaux , des boissons à emporter et tenter votre chance en grattant des cartes de jeux ou en misant des grilles de loto ou euromillions...

Ils adressent un grand merci à leurs fidèles clients qui continuent à leur apporter leur soutien..

Pizza *yo* 06 10 47 31 23

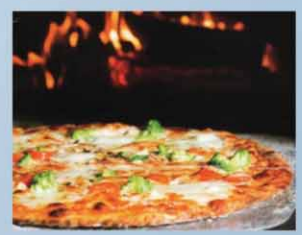

Dans son camion Yoann continue, malgré le couvre-feu, à vous préparer d'excellentes pizzas artisanales, cuites au feu de bois, tous les mardis soir à partir de 18h, place du verger.

Vous pouvez les commander au camion ou par téléphone à partir de 18h.

Si c'est nécessaire, il peut vous les livrer pendant le couvre-feu.

Lou Ciseou 20 rue du verger

Marion et Mélissa sont heureuses de vous accueillir dans le nouveau salon LOU CISEOU qui allie Coiffure et Esthétique.
Pour nous, l'essentiel est, avant tout, de rendre la personne plus belle encore et de révéler son style.
Véritable professionnel de la mode, notre duo attentif aux tendances, est à l'écoute pour vous suggérer des prestations les plus adaptées à votre personnalité.
Notre plus belle satisfaction est de comprendre vos envies, sublimer une idée et participer, à notre manière, à votre bien-être, à ce merveilleux sentiment d'être en accord avec vous-même.

Salon ouvert mardi jeudi vendredi samedi de 9h à 18h
Tel : 09 52 74 58 51

Lou pitchoun Marcat **07 80 38 75 12**

Lou pitchoun marcat, petit commerce de village rue de la fontaine "anciennement La poste", où vous trouverez :

D'un côté une épicerie fine où uniquement des produits locaux et artisanaux vous sont présentés : de la confiture aux tartinades en passant par le nougat, les sirops, le lait frais, le miel, le vin, les bières et bien d'autres bonnes choses...
De jolis paniers garnis sont confectionnés pour un anniversaire, une fête, Noël ou même une invitation.
De l'autre côté un coin prêt à porter homme, femme et enfant où vous pourrez vous laisser tenter pour le plaisir ou pour faire plaisir.

N'hésitez pas à venir découvrir ce petit lieu de détente et gourmandises, Gwendoline sera ravie de vous accueillir et vous conseiller.

C.A.D.E. PAYSAGE—Sylvain FACCHINI
Création de jardins, bureau d'études, réalisation
Tél : 04 94 72 55 93 / 06 03 69 88 96

VAR DEBROUSSAILLAGE
Débroussaillage/élagage/entretien
abattage/travaux forestiers
04 94 04 37 11 / 06 65 61 70 27

Eric FERRANTE PEINTURE
Décoration Rénovation
06 63 65 61 95
ericpeinture@yahoo.fr

Willy ANDRE
Maçonnerie générale
04 94 04 51 77 / 06 61 50 80 87

Fabrication sur mesure
Agencement - Décoration - Mobilier d'Art
LA PATTE DU METAL
URETA Henri
06 23 19 16 69
Le design sur mesure
lapattedumetal@gmail.com
Acier - Aluminium - Laiton - Inox

LD-ENERGIES
Chauffage - Climatisation - Plomberie
- Dépannage
- Installation
- Rénovation
- Contrat de maintenance
- Devis gratuit
0621322400
ld-energies@hotmail.com
46 Chemin des adrets
83170 Vins-sur-caramy

Pascal SEVES
Plombier
Réparateur Electro-Ménager
Tél: 06 88 69 84 33
Dépannage - Rénovation - Installation
Devis gratuit
Intervention rapide
Siret : 799 225 867 00016

Var TERRASSEMENT
Réalisation de tous terrassements
Aménagement de terrain V.R.D
06 70 92 52 21
Piscine, fosse septique
pompe de relevage
micro-station
Intervention sur
fuite d'eau

Didier VIOLETTE
Auto entrepreneur
Petits travaux / jardins
Électricité/bricolage

FIGUS Grégory— GF électricité
Installation dépannage
Courant fort / courant faible
06 72 88 90 53

MANUELA
Coiffure à domicile
06 86 41 77 97

D'autres adresses et davantage de précisions sur le site de la commune dans l'onglet « mairie » à la page « Entreprises locales »

Accompagnement thérapeutique
au mieux être
Ecole EFPP Aix en Provence
PSY à Domicile
Secteur : Centre Var - La Provence verte
Enfants, Ados, Adultes, Séniors
- Ateliers d'expression de Soi
- Thérapie narrative
- Gestion des émotions
- Analyse de son parcours de vie
Mettez des mots sur votre histoire pour soulager vos maux
Peu importe le lieu
Je me déplace
Chaffaut Nadya
06 15 18 12 12

83170 Vins sur Caramy
L'ATELIER
Cours de chant et de piano pour
débutants de tout âge
Éveil musical dès 4 ans
Direction de chœur
Licence en Musicologie
Tarifs et renseignements:
pinto.loriane@gmail.com / 06 80 01 10 91